

Membres de la CLE présents ou représentés :

Collège des élus :

Étaient présents :

Monsieur Michel de BEAUCOUDRAY, président de la communauté de communes de Tessy-sur-Vire,
Madame Annie BIHEL, conseillère régionale de Basse-Normandie,
Monsieur François BOULLOT, maire adjoint de la ville de Saint-Lô,
Monsieur Christian CLAVREUL, maire de Sainte-Marie-Laumont
Monsieur Yves CORDON, président du SPEP de la Sienne,
Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS, vice-président du conseil régional de Basse-Normandie,
Monsieur Didier DUCHEMIN, maire de Le Tourneur,
Monsieur François DIGARD, maire de Saint-Lô et président du SDSL,
Monsieur Alain EUDES, délégué à la communauté de communes de Torigni-sur-Vire,
Monsieur Jean FAUVEL, maire de Neuilly-la-Forêt,
Monsieur Philippe GOSELIN, président de la communauté de communes de Marigny,
Monsieur Daniel JORET, vice-président du syndicat mixte du Val de Vire,
Monsieur Louis LELONG, conseiller général du canton d'Isigny-sur-Mer,
Monsieur Paul METTE, vice-président de la communauté de communes de Vire,
Monsieur Blaise MICARD, maire-adjoint de Landelle-et-Coupigny
Monsieur Philippe OZENNE, maire-adjoint de Moyon,
Monsieur Dominique PAIN, président du syndicat mixte du Val de Vire,

Étaient excusés :

Monsieur Lucien BOEM, conseiller général du canton de St-Jean-de-Daye
Monsieur Jean-Yves COUSIN, député-maire de Vire,
Monsieur Christian PERIER, délégué à la communauté de communes de l'Elle,
Monsieur Roland PINEL, président du SIAEP de Saint Clair-sur-Elle.

Collège des usagers :

Étaient présents :

Monsieur Albert DESDEVISES, président de la fédération de la Manche pour la pêche et la protection des milieux aquatiques,
Monsieur Jacky HEBERT, président de l'union fédérale des consommateurs « Que choisir ? »,

Étaient représentés :

Monsieur le président de l'association « Pour la Vire », par monsieur Michel SOULARD,
Monsieur le président de la chambre d'agriculture du Calvados par monsieur Yves LEBAUDY, délégué,
Monsieur le président du GRAPE (groupement régional des associations pour l'environnement) par monsieur Michel HORN, délégué,
Monsieur le président de l'AEF (électricité autonome française) par monsieur Jacques LEGER, mandaté,
Monsieur le président du comité départemental du canoë-kayak, par madame Sylvie ASSELIN, directrice de l'ASEV canoë-kayak.

Étaient excusés :

Monsieur le président de la section régionale conchylicole Normandie-Mer-du-Nord,
Monsieur le président de la chambre d'agriculture de la Manche
Monsieur Patrice PINEL, producteur d'hydroélectricité.
Monsieur le président de la fédération du Calvados pour la pêche et la protection des milieux aquatiques,
Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Manche,

Monsieur le président du comité départemental du tourisme de la Manche.
Monsieur le président de l'union des associations syndicales du bassin inférieur de la Vire.

Collège de l'Etat :

Monsieur André BERNE, Directeur territorial et maritime des rivières de Basse-Normandie - Agence de l'eau Seine-Normandie
Monsieur le directeur général de l'agence régional de santé de Basse-Normandie – délégation du Calvados représenté par monsieur Pierre CHAMPOD,
Monsieur le directeur général de l'agence régional de santé de Basse-Normandie – délégation de la Manche représenté par monsieur Jean BODIN,
Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie représenté par monsieur Manuel SARRAZA,
Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche, représenté par monsieur Rémy BRUN, responsable de la MISE,
Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados représenté par monsieur Stéphane LE VILLAIN,
Monsieur le délégué régional de l'ONEMA, représenté par monsieur Arnaud RICHARD.

Etaient également présents :

Madame Myriam BESSON, directrice de la fédération départementale des chasseurs de la Manche,
Monsieur Fabien GOULMY, fédération de la Manche pour la pêche et la protection des milieux aquatiques,
Madame Cécile GUILLOPE, CAUE de la Manche,
Madame Cécile HENNACHE, conseil général de la Manche,
Madame Isabelle LE GRAND, agence de l'eau Seine-Normandie,
Madame Stéphanie LEGENDRE, syndicat mixte du Val de Vire,
Monsieur Philippe LERRANT, chambre d'agriculture du Calvados,
Monsieur Dominique LOYANT, Saint-Lô Agglomération.

Le 1^{er} juillet 2011 à 14h30, la quatrième réunion de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin de la Vire s'est tenue dans les locaux de Saint-Lô Agglomération, sous la présidence de Monsieur Philippe GOSELIN, président de la CLE.

Le président présente l'ordre du jour :

1. Gouvernance : bilan d'activité 2010, nouvel arrêté de CLE
2. Présentation du projet de diagnostic « qualité » et validation de la méthodologie,
3. Enjeux sur les masses d'eau de la Vire amont,
4. Enjeu hydromorphologique sur la masse d'eau de la Vire moyenne,
5. Enjeux zones humides et biodiversité,
6. Présentation de l'exposition « la Vire hier, aujourd'hui et demain ».

Avant de donner la parole aux différents intervenants, Philippe GOSELIN rappelle que d'importants efforts de communication pour faire connaître et mieux comprendre le SAGE sont entrepris auprès des élus locaux et du public :

- Le SMVV a tenu un stand pour présenter le SAGE du bassin de la Vire au public lors de la Fête de la Vire qui s'est tenue le week-end du 25 juin sur la plage verte à Saint-Lô.
- Les panneaux de l'exposition « la Vire hier, aujourd'hui et demain » sont prêts (version tirage d'essai) et sont présentés dans le hall de la communauté d'agglomération. L'objectif est de faire tourner l'exposition dans les communes candidates du bassin.
- La 4^{ème} lettre du SAGE (remise en séance) sera envoyée aux communes mi-juillet.
- La journée annuelle du SAGE aura lieu le vendredi 1^{er} juillet sur le thème « quantité / étiage ».

Monsieur Jaques LEGER, qui a reçu mandat de la fédération EAF « électricité autonome française » pour la représenter, prend la parole pour s'exprimer sur l'avenir de l'hydroélectricité sur la Vire.

Le Grenelle a fixé pour objectif le taux de 23% d'énergies renouvelables en 2020 et précise que la production d'électricité d'origine hydraulique dans le respect de la qualité biologique des cours d'eau fait partie intégrante des énergies renouvelables à soutenir.

Jacques LEGER souhaite que le SAGE intègre cet objectif national et rester fidèle à « l'esprit du Grenelle » dans sa réflexion sur le devenir des microcentrales de la Vire moyenne.

Philippe GOSELIN, lui propose de poursuivre son propos lors du point numéro 4 sur les enjeux liés à l'hydromorphologie de la masse d'eau Vire moyenne.

I. Gouvernance :

Bilan d'activité 2010

Le bilan d'activité a été envoyé aux membres de la CLE.

Blaise MICARD informe les membres de la CLE que le SIVOM de St-Sever s'est doté de la compétence « restauration et entretien des cours d'eau » et demande à ce que cela apparaisse dans le bilan 2010.

Annie BIHEL précise que désormais les 4 communautés de communes du Virois sont compétentes. La C.C. de Vire et le SIVOM de St-Sever lancent conjointement un appel d'offre pour le diagnostic de leurs cours d'eau, qui devrait s'engager en octobre 2011. La C.C. de Bény-Bocage dispose du diagnostic réalisé dans le cadre de Natura2000 et la CC de Vassy a achevé la restauration de l'Allière et du Maine, son affluent.

Le bilan d'activité n'appelle pas d'autre remarque. Le bilan est approuvé.

Nouvel arrêté de CLE

Deux nouveaux arrêtés de CLE ont été transmis au SMVV.

L'arrêté du 22 juin 2010 apporte les modifications suivantes, à la demande du président de la CLE :

- Dans le collège des usagers, les présidents des organismes peuvent désormais se faire représenter,
- Le collège des collectivités intègre le Syndicat pour le Développement du Saint-Lois, représenté par son président.

L'arrêté du 16 mai 2011 modifie la composition de la CLE suite aux élections des conseillers généraux: Messieurs BOEM et BRIERE sont reconduits, Monsieur BEAUFILS remplace monsieur ENGUERRAND, démissionnaire.

En revanche, monsieur LEFRANCOIS, maire de Le Tourneur, décédé en 2010 figure toujours à l'arrêté. Une demande de désignation d'un nouveau représentant a été transmise à l'association des maires du Calvados pour le remplacer.

Modification de la composition du bureau de la CLE

Philippe GOSELIN soumet au vote la candidature de monsieur le président du SDSL au bureau de la CLE. Monsieur François DIGARD est élu avec une abstention et zéro voix contre.

II. Diagnostic qualité

En 2010, l'état écologique des eaux de la Vire est moyen au regard des seuils fixés par la DCE¹. Toutefois, la situation s'est nettement améliorée puisqu'en quelques années la Vire est passée d'un état mauvais à un état moyen. Cette amélioration est liée à la nette diminution des rejets de phosphates par les stations d'épuration domestiques de Saint-Lô (2002) et surtout de Vire (fin 2005) et des stations industrielles.

Phosphore :

Les pics de phosphore total (en lien avec les orthophosphates -phosphore dissous- et le carbone organique dissous) et la sur-saturation en oxygène observés sur la Vire aval (142% aux Claies de Vire)

¹ DCE : directive cadre sur l'eau, 2000

indiquent que les risques de dystrophisation sont toujours présents sur la Vire. Sur cette masse d'eau l'objectif retenu est le bon état en 2021.

Sur les affluents, la tendance est au bon état sauf sur l'Elle (phosphore et carbone organique) et l'Allière aval (phosphore et azote réduit). Pour ces deux masses d'eau, l'objectif est le bon état en 2015.

L'atteinte du très bon état affiché pour la Brévogne et la Virène nécessitera un effort supplémentaire sur les nutriments (azote, phosphore).

Michel HORN rappelle que le phosphore total est également issu des rejets de station d'épuration.

Nitrates :

Pour les nitrates, toutes les masses d'eau sont en bon état mais le seuil DCE est fixé à 50 mg/l. La valeur guide (seuil de bonne qualité du précédent SDAGE) fixée à 25 mg/l, est régulièrement dépassée. Les concentrations connaissent de fortes variations entre l'hiver et l'été. On constate également une accentuation des chutes de nitrates en période estivale sur la Vire moyenne et aval, indicatrice de phénomène de dystrophisation.

Michel HORN alerte la CLE sur les risques liés aux nitrates. Au-delà de 3 mg/l, les nitrates sont toxiques pour l'amulette perlière (moule d'eau douce, disparue de la plupart de nos cours d'eau).

Philippe GOSSELIN : Le seuil de 50 mg/l est élevé et l'on ne peut pas s'en satisfaire dans le cadre d'une volonté partagée d'offrir à nos concitoyens une ressource en eau de meilleure qualité. Mais où fixer la barre ? Il serait contre-productif, après tous les efforts consentis, de décourager la profession agricole.

Pierre CHAMPOD : Plutôt que de chercher à abaisser les seuils, il est important de chercher à réduire les variations hiver/été car il y a trop d'amplitude dans les résultats actuels (oxygène, nitrates...). Des valeurs très faibles en été se traduisent par des relargages en hiver, de la dystrophisation...

Michel HORN : Les flux de nitrates, phosphore... qui arrivent en baie des Veys doivent être quantifiés.

André BERNE : Le seuil de 50 mg/l est un seuil de potabilisation. Il n'a pas de rapport avec l'évaluation de l'état des milieux. Le bon seuil indicatif est 20 mg/l mais il est difficile à atteindre car il faut agir directement sur les pressions. La meilleure approche est de travailler sur les tendances. Il faut diminuer les taux extrêmes, tendre vers 20 mg/l. La France a signé la convention OSPAR² pour une réduction de 50% des flux d'azote. Pour cela, les concentrations des cours d'eau en nitrates ne devraient pas dépasser 12 mg/l. Un premier palier est fixé à 20 mg/l.

François DIGARD : Pour que la CLE se positionne, les objectifs doivent être traduits par des actions concrètes et chiffrées.

Yves LEBAUDY : Réduire les apports d'azote en agriculture c'est prendre le risque d'une baisse des rendements. C'est un choix de société. Mais ce n'est pas la tendance actuelle. Les grands groupes agro-alimentaires pressent toujours davantage les agriculteurs pour accroître l'efficacité et la taille des exploitations. Que faut-il dire aux paysans qui sont complètement déboussolés ?

² OSPAR : convention OSLO-PARIS pour la protection de l'environnement marin de l'Atlantique du Nord-Est, 1992

Philippe GOSELIN : Attention le SAGE n'est pas là pour opposer une catégorie de citoyen à une autre ! L'effort doit être collectif. L'objectif est d'améliorer la situation sans tomber dans l'excès. L'homme doit rester le bénéficiaire final.

Jean-Karl DESCHAMPS : Le SAGE est un parlement de l'eau. Il doit entendre le désarroi des hommes qui vivent sur ce territoire, agriculteurs, gens de la mer..., être solidaire et surtout le faire remonter. Il faut plus de cohérence entre le niveau national et le local.

Pesticides :

Ils sont présents sur l'ensemble du bassin. Les molécules les plus fréquemment trouvées sont l'AMPA (dérivé du glyphosate), l'aminotriazole, le diuron et l'EDTA. Ce sont des herbicides et bactéricides utilisés en agriculture, par les collectivités et les particuliers.

André BERNE : Il faut élargir la réflexion aux substances industrielles (zinc, cadmium...) très dangereuses. Les HAP et les PCB déclassent plusieurs masses d'eau du bassin. On risque de ne pas atteindre le bon état chimique s'ils ne diminuent pas.

Michel HORN : les piscicultures n'apparaissent pas dans la liste des activités génératrices de pollutions. Elles rejettent pourtant de l'ammoniac, du phosphore...

Arnaud RICHARD : les piscicultures présentes sur le bassin ont une vocation touristique. Ici les débits sont trop modestes et la qualité des eaux insuffisante. Elles n'ont pas forcément vocation à apparaître dans ce chapitre.

Yves LEBAUDY : Il faut aussi s'interroger sur les hormones, les antibiotiques... Comment se dégradent-ils ? Les retrouve-t-on dans nos cours d'eau ?

André BERNE : Ces produits sont plutôt bien éliminés par nos stations d'épuration car ce sont des substances biologiques. Des suivis sont réalisés sur l'eau distribuée. A 99% l'eau du robinet est exempte de ces substances.

Pierre CHAMPOD : En effet, les résultats sont plutôt rassurants mais on manque de connaissance sur les effets sanitaires à longs termes et les phénomènes de « cocktailisation » entre antibiotiques et perturbateurs endocriniens.

Pierre CHAMPOD : On se focalise sur la qualité des eaux superficielles mais il existe aussi de nombreux points de production d'eau souterraine dont on ne peut pas se passer. La situation qualitative varie d'un captage à l'autre.

François DIGARD : Qui peut être contre les objectifs affichés ? Ce sont les modalités de mise en œuvre et leurs incidences sur les habitudes, les coûts... qui sont difficiles à appréhender. Nous avons plus de questions que de réponses !

Philippe GOSELIN : La phase « scénarios » du SAGE présentera le panel d'actions possibles (petites stations d'épuration, grande stations...) et chiffrera le coût des investissements à réaliser.

André BERNE : Attention, contrairement à ce qui s'entend souvent, la mise en conformité des stations d'épuration avec la directive « eaux résiduaires urbaines » (DERU) n'est pas terminée puisque cela concerne aussi les petites stations de moins de 2000 eh. Leurs rejets doivent être adaptés au

maintien de la qualité des eaux. Le problème est financier car les ressources des petites collectivités sont limitées. Il faudra prévoir un système d'aides publiques.

Michel HORN : On connaît les réponses. Il faut revoir les réseaux pluviaux, l'assainissement ... Le problème ce sont les moyens que l'on est prêt à y consacrer. Combien coûte une loutre ? Combien coûte un saumon ? C'est notre patrimoine que l'on enrichit ou appauvrit.

Hydroélectricité :

Intervention de Jacques LEGER, qui fait lecture des extraits suivants :

- L'article 29 du Grenelle précise que l'aménagement des obstacles les plus problématiques pour la continuité écologique dans l'objectif d'atteindre ou de conserver, d'ici à 2015, le bon état écologique ou le bon potentiel sera menée en concertation avec les acteurs concernés.
- Le 23 juin 2010 a été signée la convention pour une hydroélectricité durable en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques. Celle-ci précise que l'effacement d'ouvrages hydrauliques autorisés peut être envisagé de façon exceptionnelle lorsqu'ils sont incompatibles avec les engagements de la France relatifs au règlement anguilles et à la directive habitats, faune et flore. Le Grenelle fournit la liste des barrages à effacer en priorité. Au-delà de ces barrages, la politique de restauration de la continuité écologique doit porter sur les effacements d'obstacles non producteurs d'énergie.
- L'intervention de madame Odile Gauthier, directrice de l'eau et de la biodiversité

L'application de « l'esprit du Grenelle » n'implique pas d'arasement systématique des ouvrages. L'entreprise Guérin a installé 250 microcentrales en France. Les 4 centrales de la Vire sont une vitrine pour l'entreprise. Leur remise en cause risquerait de déstabiliser l'activité.

André BERNE : Il est difficilement envisageable, au regard des objectifs du règlement anguille et de bon état écologique, de conserver les 6 microcentrales et leurs seuils. L'entreprise Guérin ne fabrique pas de microcentrales, mais du matériel électrique industriel. L'essentiel de l'activité se fait dans l'éolien (deux-tiers du chiffre d'affaire), le marché de l'hydroélectricité étant en perte de vitesse, le reste porte sur la vente de bateaux.

L'agence propose d'équiper 2 des 4 microcentrales de l'entreprise Guérin et de déconstruire les 2 autres.

Arnaud RICHARD : Cette réflexion est à mener en groupe de travail. L'objectif du SAGE est de concilier les usages et les objectifs fixés par les deux directives « eau » et « énergies renouvelables ». Les producteurs doivent être capables eux-aussi de faire des propositions pour montrer leur bonne volonté.

François DIGARD : L'amélioration de la qualité de l'eau est un objectif partagé par tous les acteurs. Mais attention au jugement de Salomon. Il faut évaluer les impacts sur les activités (économie, tourisme...). On ne peut pas avoir pour seul objectif des eaux claires et des berges désertes ! Il faut acter formellement le souci permanent d'appréhender les effets directs et indirects de nos choix sur l'économie.

Philippe GOSSELIN propose de poursuivre cette réflexion en groupe de travail.

Enjeux des masses d'eau de la Vire amont,

Stéphanie Legendre présente la synthèse des enjeux et objectifs de la Vire amont issus du groupe de travail restreint réuni le 18 mars dernier à Vire. Le projet a été transmis aux membres de la CLE.

Les deux masses d'eau de la Vire amont sont classées en masse d'eau naturelle, avec un objectif de bon état en 2015.

Hydromorphologie : le taux d'étagement de la masse d'eau de la Vire (de la Brévogne à la Drôme) est de 53%. Sur la masse d'eau amont, l'écluse de Vire constitue l'obstacle majeur à la continuité.

Arnaud RICHARD : Si la totalité du linéaire de la Vire était en marche d'escalier (comme sur la Vire aval au 19^{ème} s.) le taux d'étagement serait de 100%. Aujourd'hui un quart des ouvrages sont ruinés, à un stade de non-retour et forment des seuils résiduels. La valeur guide retenue pour l'atteinte du bon état est 30% d'étagement. Il ne s'agit donc pas d'effacer tous les ouvrages.

Qualité: la qualité des eaux de l'Allière apparaît comme le principal problème du secteur.

Quantités : Enfin, le secteur des granits de Vire est une zone de grande productivité en eau. Elle peut être considérée comme le « château d'eau » de la Vire et contribue fortement au soutien des débits d'étiage sur toute sa partie aval. Les radiers situés en aval de Vire, sont un site majeur pour la reproduction des salmonidés du bassin. Située entre les prises d'eau et le rejet de la station d'épuration, la zone peut-être fragilisée sur le plan quantitatif en période d'étiage.

Philippe GOSELIN fait lecture aux membres de la CLE du courrier adressé par Monsieur Raymond POLINIERE, maire adjoint de Vire pour le Député-maire Monsieur Jean-Yves COUSIN, faisant état de propositions de la ville de Vire concernant la synthèse des enjeux et objectifs de la Vire amont :

- *Hydromorphologie : si le rétablissement de la continuité au droit de l'écluse est souhaitable, sa valeur patrimoniale est à prendre en compte.*
- *Qualité physico-chimique : la reconquête du bon état de l'Allière passe par un travail sur le réseau d'eau pluvial [...]. Le schéma directeur du réseau de Vire programmé pour 2012-2013 permettra d'établir un plan d'actions.*
- *Aspects quantitatifs : les deux points de mesures qui seront installés sur la Vire et la Virène dans le cadre de la nouvelle station d'eau potable permettront d'adapter la gestion des lâchés d'eau du lac de la Dathée.*

Modifications à apporter au document :

Christian CLAVREUIL : la communauté de communes de Bény-Bocage vient de recruter un technicien rivière à mi-temps pour travailler sur le Rubec. Le programme visait au départ le Courbençon mais un problème de rejets directs sur la commune de Letourneur doit être solutionné avant.

Sur la Dathée, il existait 2 micro-centrales en amont du lac. L'une d'entre-elles est toujours exploitée ; il s'agit d'une conduite forcée.

Les travaux de restauration de l'Allière menés par la communauté de communes de Vassy depuis 7 ans doivent apparaître dans le tableau. La phase d'entretien est engagée.

Philippe GOSSELIN remercie les membres de la CLE pour la richesse des interventions. Les deux premiers points à l'ordre du jour ayant pris beaucoup plus de temps que prévu, il est proposé de reporter les deux points suivants : hydromorphologie de la Vire moyenne et zones humides à la prochaine séance. Celle-ci est fixée au vendredi 7 octobre 2011 à 14h30.

Le président de la CLE,

Philippe GOSSELIN.